



L'Ambassadrice itinérante de l'UNIFEM, Nicole Kidman, vous invite :

**Dites NON à la violence contre les femmes!**

[www.saynotoviolence.org](http://www.saynotoviolence.org)

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme



## Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

*La violence à l'égard des femmes est une question qui ne peut attendre ... C'est pourquoi il était tellement important que l'Assemblée générale mette en place le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. —La Sous-Secrétaire générale des Nations Unies Asha-Rose Migiro*

*Plus j'ai appris sur les personnes et les organisations auxquelles ce Fonds d'affectation spéciale fournit un appui, plus j'ai voulu m'impliquer. Nous savons et ressentons tous que toute femme a droit à une vie exempte de violence. Faisons en sorte que ce soit une réalité. —Nicole Kidman, Ambassadrice itinérante d'UNIFEM*

Au moins une femme sur trois dans le monde a été battue, contrainte d'avoir des relations sexuelles ou violente d'une autre façon durant sa vie. La violence à l'égard des femmes et des filles est peut-être la violation des droits de l'homme la plus répandue. Elle détruit des vies, brise des familles et des communautés et entrave le développement. Les économies en déroute, ajoutées à la discrimination et à l'inégalité, aggravent la vulnérabilité des femmes à la violence, maintenant celles-ci dans une situation de dépendance du fait que leurs possibilités sont limitées. Dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, les femmes sont les principales victimes des actes de violence sexuelle et de la traite des êtres humains auxquels se livrent les forces armées qui s'affrontent.

En 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ce fonds d'affectation spéciale est le seul mécanisme multilatéral mondial qui octroie des subventions exclusivement pour appuyer des actions menées par les gouvernements et les organisations non gouvernementales au niveau local, national et régional pour lutter contre la violence sexiste. Depuis qu'il a commencé ses opérations en 1997, le Fonds d'affectation spéciale a octroyé plus de 19 millions de dollars des États-Unis à 263 initiatives visant à faire face à la violence contre les femmes dans 115 pays. UNIFEM, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, administre le Fonds d'affectation spéciale.

Les projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, avec des subventions allant de 100 000 à 300 000 dollars, appuie des campagnes d'éducation publique et de sensibilisation et fournit des services dont ont grandement besoin les femmes qui ont survécu à des actes de violence. Les bénéficiaires aident à former les juges et les officiers de police afin qu'ils soient mieux à même de prévenir et de combattre la violence. De nombreux projets visent à modifier les attitudes des communautés et à mobiliser les hommes en tant qu'alliés. Pour mettre sur pied des initiatives qui renforcent la répression et la responsabilité, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies met l'accent sur des projets qui visent à appliquer les politiques et les lois nationales pour mettre fin à la violence sexiste. Une seconde priorité est l'établissement d'un lien entre la violence contre les femmes et le VIH et le sida.

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies lance chaque année un appel de propositions. Les décisions relatives aux approbations finales sont prises par des comités qui sont convoqués par UNIFEM aux niveaux mondial et sous-régional et qui comprennent des représentants des organismes des Nations Unies et des experts éminents de la société civile. En 2007, 21 entités des Nations Unies ont participé à ce processus.

### Des ressources pour financer les mesures à prendre

UNIFEM, en qualité d'administrateur du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, demande aux gouvernements, au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à des particuliers de

verser des contributions volontaires pour réduire la violence sexiste. Ces dernières années, les ressources ainsi mobilisées ont augmenté de façon encourageante. Mais la demande de ressources dépasse largement les fonds disponibles. De manière générale, le Fonds d'affectation spéciale reçoit environ 20 fois plus de demandes de subventions que ce qu'il est capable d'accorder. En 2007, le Fonds d'affectation spéciale a accordé des subventions d'une valeur totale s'élevant à 5 millions de dollars, mais a reçu des demandes s'élevant à 104,9 millions de dollars. Le nombre considérable de demandes reflète la volonté qui se manifeste dans le monde entier d'étendre les activités sur le terrain qui visent à lutter contre la violence sexiste. Mais le défi à relever est clair : l'insuffisance des ressources entrave fortement la magnitude et l'ampleur des activités d'ensemble visant à changer les attitudes et les lois, à constituer des réseaux d'appui et à accroître la responsabilité, ainsi qu'à fournir des abris et des services.

Pour contribuer en ligne, aller au site web d'UNIFEM à : <http://www.unifem.org/support/#online>.

Les chèques et mandats pour effectuer des versements déductibles du revenu imposable aux États-Unis doivent être libellés à l'ordre de :

United Nations Foundation  
Attn: Fund for UNIFEM  
1225 Connecticut Avenue NW  
Fourth Floor  
Washington, DC 20036

Veillez écrire « UN Trust Fund to End VAW » dans le champ mémo du chèque.

La Fondation pour les Nations Unies est le partenaire d'UNIFEM qui assure les services fiduciaires. Les contributions sont déductibles du revenu imposable conformément aux directives du IRS. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter la spécialiste des relations publiques Joan Libby-Hawk, +1 212 906-6390, [joan.libby-hawk@unifem.org](mailto:joan.libby-hawk@unifem.org).

## **Fournir un appui là où on en a le plus besoin**

### **Inde : de meilleures options juridiques entraînent plus de justice pour les femmes**

Dans les ménages indiens, qui sont souvent organisés autour des familles élargies, la violence peut revêtir de nombreuses formes. Elle se produit entre frères et sœurs, partenaires sexuels, avec les beaux-parents, entre enfants et parents, jeunes et vieux. La violence contre les femmes dans le cadre d'un couple marié est un crime, mais le champ d'application limité des lois existantes et l'insuffisance des mesures juridiques en faveur des victimes ont conduit les groupes de femmes à faire campagne pour un nouveau statut civil qui soit élargi. En 2005, ils ont réussi à faire avancer l'adoption de la loi sur la protection des femmes contre la violence dans la famille. Le Lawyers Collective (collectif des juristes), un des groupes qui a conduit la campagne, utilise une subvention du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes pour aider le système juridique indien à ajuster les façons dont il traite des affaires de violence dans la famille.

### **Bolivie/Équateur : les communautés autochtones des régions éloignées travaillent à la protection locale**

Au plus profond de la jungle amazonienne, le long de la frontière entre la Bolivie et l'Équateur, vivent diverses communautés autochtones. Les taux de pauvreté sont élevés ; les services sociaux dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont fort limités. Les lois nationales sont mal connues. Une femme qui ne connaît pas ses droits et est suffisamment forte pour passer outre aux conventions qui acceptent la violence dans la famille comme un fait inéluctable doit, pour signaler des exactions aux autorités de l'État, effectuer un voyage pénible en empruntant des cours d'eau et des forêts sauvages. C'est pour cela qu'un projet mené dans les deux pays, financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, appuie des mesures de lutte contre la violence là où elles sont le plus importantes, dans les communautés autochtones elles-mêmes. Sous la direction

des défenseurs des droits fondamentaux des femmes autochtones, des locaux ayant suivi une formation engagent des dialogues au niveau des communautés sur la question de la violence et examinent les lois nationales existantes pour déterminer quelles dispositions respectent les cultures locales tout en protégeant les droits des femmes. Avec l'appui des ressources étatiques et des communautés, cette information est utilisée ensuite pour élaborer des mécanismes locaux qui fournissent des services aux femmes et assurent leur protection.